

# Chaire de Professeur Junior

## Enjeux écopoétiques contemporains

Un recrutement lié à un projet de recherche et d'enseignement

Un contrat à durée déterminée donnant vocation à la titularisation dans le corps de professeurs des universités

Voir [Décret no 2021-1710 du 17 décembre 2021](#) relatif au contrat de chaire de professeur junior

**Durée de la chaire** : 5 ans

**Localisation** : Pau (UPPA ; laboratoire ALTER)

**Sections CNU** : 09, 10, 11, 14, 18

**Mots-clés** : Écopoétique, Écocritique, Humanités environnementales, Arts écologiques, Anthropocène, Fictions climatiques

**Le recrutement initial** :

1. Un contrat de pré-titularisation
2. Une convention de recherche et d'enseignement.

**Niveau de recrutement souhaité** :

- Un jeune chercheur détenteur d'une thèse de doctorat sur des domaines scientifiques en développement, la durée du contrat permettant aux potentialités de se renforcer.

**Double financement de la chaire** :

- un financement pérenne de 3600 € brut par mois tout au long des 5 ans de la chaire.
- un versement de 200 k€ à la signature du contrat. Cette somme est destinée à être utilisée à hauteur de 120 k€ minimum pour la masse salariale des collaborateurs du lauréat de la chaire (doctorant, post-doc, contractuel...) et pour le fonctionnement du projet (missions et déplacements, abonnements, ...). Ce versement n'est pas exclusif de financements complémentaires (ressources propres à l'établissement, collectivités...).

**Une mission de recherche et d'enseignement** :

- Recherche : voir le détail des livrables sur la fiche de poste. Attendu : dépôt d'un ERC Starting Grant au cours des 5 années de la Chaire.
- Enseignement : la personne recrutée effectuera un service d'enseignement annuel de 42 heures de cours magistral ou de 64 heures de travaux pratiques ou dirigés, ou toute combinaison équivalente.

**Une double temporalité pour le bénéficiaire de la CJP** :

1. Appel à candidatures sur un projet de recherche et d'enseignement qui conduit à la signature d'un contrat de pré-titularisation.
2. À l'issue des 5 années de chaire, titularisation du bénéficiaire de la CJP conditionnée par une soutenance de HDR, l'évaluation de la valeur scientifique et de l'aptitude professionnelle du chercheur par une commission de titularisation.